

REUNION DU LUNDI 19 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux le 19 septembre à 14 heures 18 dans la salle des délibérations du Conseil régional des Hauts-de-France située 11 mail Albert 1^{er} à Amiens, sous la présidence de M. Stéphane HAUSSOULIER, Président du Conseil départemental.

SECRETARE DE SEANCE : Mme Valérie DEVAUX.

ETAIENT PRESENTS : M. Franck BEAUVARLET, Mme Catherine BENEDINI-POLLEUX, M. Laurent BEUVAIN, M. Arnaud BIHET, M. Jean-Michel BOUCHY M. Pascal BOHIN, M. Christophe BOULOGNE, Mme Virginie CARON-DECROIX, Mme Sabine CARTON, Mme Zohra DARRAS, M. Hubert de JENLIS, Mme Isabelle de WAZIERS, Mme Margaux DELETRE, M. Bertrand DEMOUY, M. Frédéric DEMULE.M. Guillaume DUFLOT, Mme Esra ERCAN, Mme Dolorès ESTEBAN, Mme Monique EVRARD, M. Frédéric FAUVET, Mme France FONGUEUSE, Mme Josiane HEROUART, M. Claude HERTAULT, Mme Christelle HIVER, Mme Sabrina HOLLEVILLE-MILHAT, Mme Valérie KUMM, M. Wilfried LARCHER, M. Jannick LEFEUVRE, Mme Brigitte LHOMME, M. René LOGNON, Mme Françoise MAILLE-BARBARE,Mme Jocelyne MARTIN,M. Emmanuel NOIRET, M. Jean-Claude RENAUX, Mme Guislaine SIRE, M. Laurent SOMON, M. Jean-Jacques STOTER, Mme Nathalie TEMMERMANN, M. Angelo TONOLLI, Mme Julie VAST.

EXCUSES : M. Olivier JARDE,Mme Françoise RAGUENEAU

Le quorum étant atteint, M. le Président ouvre la séance.

M. le Président salue les membres de l'Assemblée et les conseillers départementaux honoraires présents dans l'assistance. Il remercie M. le Président du Conseil régional et ses services pour la mise à disposition aux élus départementaux de l'hémicycle de la Région et informe ces derniers de l'avancée des travaux en cours de réalisation dans la salle Max Lejeune à l'Hôtel des Feuillants.

Evoquant la grande émotion suscitée par le décès de la reine Elisabeth II, M. le Président précise qu'en témoignage des liens indéfectibles existant entre le Département de la Somme et le peuple britannique, les drapeaux de l'ensemble des bâtiments départementaux, y compris les collèges, ont été mis en berne.

M. le Président informe les membres de l'Assemblée qu'à la suite de l'élection partielle organisée les 18 et 25 septembre sur le canton d'Amiens 4, une réunion du Conseil départemental visant à compléter la commission permanente se tiendra le 10 octobre prochain à 11 heures au sein de ce même hémicycle.

M. le Président souligne la présence de M. Frédéric ANDRIAMARO RAOELISON, secrétaire général de la direction académique des services de l'éducation nationale et le remercie de l'intérêt ainsi porté à l'institution départementale. Il indique que Mme Cécile WACHTER est nommée adjointe au directeur général adjoint du développement de la personne et des territoires en remplacement de Mme Flavie DUTRY qui a fait valoir ses droits à la retraite.

M. le Président précise que des documents ont été déposés sur table et invite les membres de l'Assemblée à en prendre connaissance.

Il est procédé au vote à mains levées du procès-verbal des séances des 20, 21 et 22 juin 2022 affiché à l'entrée de la salle qui est adopté à l'unanimité.

M. le Président prononce son discours d'ouverture.

Après avoir souligné le très faible taux de participation au premier tour des élections partielles sur le canton d'Amiens 4 et lancé un appel à la mobilisation des électeurs, M. le Président revient sur des événements qui ont marqué la période estivale.

Il rappelle les manifestations culturelles et sportives qui ont animé le département et annonce le recrutement de M. Jacques Favre au poste de directeur des sports à partir du 25 novembre prochain. Il souligne l'excellente saison touristique marquée par le retour dans le département des touristes étrangers. Sur le plan des solidarités, il évoque le chèque alimentaire, voté par l'Assemblée départementale en juin dernier, mis en œuvre au cours de l'été et qui sera prolongé jusqu'à la fin de l'année. Revenant sur la sécheresse estivale, les incendies et les inondations comme autant de signaux des dérèglements climatiques, il rappelle les actions d'ores et déjà mises en place par le Département afin d'assurer la transition écologique dans tous les domaines.

Enfin, M. le Président présente la motion soumise ce jour à l'examen de l'Assemblée par laquelle la majorité exprime le souhait de proposer la candidature du Département de la Somme pour la mise en place d'un « RSA conditionnel », décrit comme un moyen de mieux accompagner les bénéficiaires du RSA vers l'accès à un travail. M. le Président souligne que les modalités précises de mise en œuvre d'un tel dispositif restent à définir et invite les membres de l'Assemblée à participer collectivement à sa construction.

(L'intervention de M. le Président figure en annexe au présent procès-verbal)

Rappelant à son tour les conséquences des aléas climatiques subies par le département de la Somme durant la période estivale, Mme ERCAN invite M. le Président à porter un engagement fort en faveur de la transition écologique dans chacune des politiques du Département, à l'instar d'autres Départements comme les Alpes Maritimes ou la Mayenne. En réponse au souhait de la majorité de mettre en place un RSA conditionnel, mesure proposée par le gouvernement, Mme ERCAN alerte sur les risques de caricature du débat et d'occultation des réalités du terrain. Face aux milliers d'emplois non pourvus, elle soulève la question de la faible rémunération et des conditions de travail difficiles des emplois concernés. S'agissant de la proposition de conditionner le RSA à la réalisation de quinze ou vingt heures d'activité par semaine, elle considère qu'il s'agit d'un mi-temps déguisé pour les

bénéficiaires du RSA qui, selon elle, ne peuvent devenir les « boucs émissaires des échecs gouvernementaux ».

(L'intégralité de l'intervention du groupe Avenir solidaire et durable figure en annexe au présent procès-verbal).

Après avoir salué la mise en œuvre du chèque alimentaire d'urgence en faveur des habitants en difficulté du département, M. FAUVET exprime sa désapprobation à l'égard du projet de RSA conditionnel qui s'inspire, selon lui, d'une logique libérale, source de déséquilibres et d'insécurité potentiels pour les plus fragiles. Il sollicite davantage d'innovations et d'accompagnement des bénéficiaires du RSA et cite en exemple l'expérimentation « Territoires Zéro Chômeurs ». Evoquant le vœu présenté par l'opposition au soutien d'une transition écologique ambitieuse, il invite à accélérer et intensifier le soutien aux ménages et communes. Puis, après avoir félicité les équipes qui ont préparé la rentrée scolaire dans les collèges et salué Mme CARON-DECROIX pour sa participation aux travaux de la commission « sectorisation », M. FAUVET regrette que ces travaux aient fait l'objet d'une fuite dans la presse avant la concertation avec les élus locaux. Préoccupé par la nécessaire rénovation des collèges publics, M. FAUVET considère que l'investissement consacré dans le département de la Somme reste faible en comparaison de celui du département de la Gironde. Il réclame l'établissement d'un plan pluriannuel d'investissement des collèges. Enfin, il revient sur l'élection organisée les 18 et 25 septembre sur le canton d'Amiens 4 et se dit inquiet de l'absence de désapprobation explicite de M. le Président face au soutien apporté par un membre du Rassemblement National aux candidats de la droite.

(L'intégralité de l'intervention du groupe « La Somme en commun » figure en annexe au présent procès-verbal).

Après avoir blâmé les « profiteurs de crise qui s'enrichissent » dans un contexte de rentrée difficile pour la majorité de Samariens, M. BEUVAIN désapprouve la proposition de RSA conditionnel qui, selon lui, imposerait aux bénéficiaires du RSA un travail obligatoire. Il assimile un tel dispositif à de « l'esclavagisme moderne », contraire aux textes fondamentaux de la Vème République. Réfutant l'idée « macroniste » selon laquelle les citoyens ont des devoirs avant d'avoir des droits, M. BEUVAIN appelle de ses vœux « de vraies mesures créatrices d'emplois avec des rémunérations qui permettent à chacun de vivre dignement » et la mise en place d'une stratégie permettant de relever « le défi de la transition sociale et écologique ».

(L'intégralité de l'intervention du groupe « Gauche Démocrate Républicaine » figure en annexe au présent procès-verbal).

S'exprimant sur la motion portée par la majorité, Mme DEVAUX rappelle les fondements légaux du RSA et les constats faits par tous tant au niveau national que local s'agissant du paradoxe entre le nombre de personnes demeurant sans emploi et le grand nombre d'emplois non pourvus. Elle souligne le volontarisme de M. le Président et de la majorité pour soutenir et accompagner les usagers vers l'emploi tout en constatant les limites des dispositifs mis en place jusqu'à présent. Elle insiste sur l'esprit de la motion proposée qui, d'une part, met au centre du débat le sens du devoir et la valeur travail et qui, d'autre part, vise à sauvegarder l'équilibre, aujourd'hui menacé, du modèle de protection sociale. Citant Jean Jaurès, Mme DEVAUX conclut son discours en rappelant que « la valeur travail est un droit à la liberté ».

(L'intégralité de l'intervention du groupe « Unis pour la Somme » figure en annexe au présent procès-verbal).

En réponse à quelques-unes des critiques formulées par ses collègues de l'opposition au cours de leurs interventions respectives, M. le Président remarque tout d'abord que les uns et les autres abordent la proposition de RSA conditionnel en s'y opposant par principe avant même que les modalités de son application ne soient définies au niveau national. Il considère qu'une telle opposition démontre un refus de tirer les enseignements de la mise en œuvre de cette aide qui, malgré des adaptations au cours des quarante dernières années, a aujourd'hui atteint ses limites. Il invite l'opposition à écouter celles et ceux qui critiquent l'assistantat et réclament une évolution du système de prestations sociales. Citant M. Fabien Roussel, secrétaire national du Parti communiste qui déclarait notamment vouloir « sortir d'un système qui entretient continuellement les revenus de substitution », M. le Président constate, au-delà des divergences politiques, une volonté commune « d'éradiquer la pauvreté » et d'offrir à toutes et tous un emploi, un revenu et la dignité associée. Il déplore, par conséquent, les postures de circonstance adoptées sur le sujet par les élus de l'opposition qui les amènent à refuser l'opportunité d'une expérimentation nouvelle.

En réponse à M. FAUVET qui s'est ému de son absence de réaction face au soutien qu'aurait apporté un membre du RN au binôme de la majorité, dans le cadre des élections partielles du canton d'Amiens 4, M. le Président exprime son agacement et sa désapprobation réelle face à cette polémique qu'il estime infondée au regard du combat qu'il mène depuis de nombreuses années et des valeurs qui sont les siennes.

Revenant sur le sujet du RSA conditionnel, il rappelle aux membres de l'Assemblée que, parmi les bénéficiaires du RSA dans la Somme, 20% ont moins de trente ans, soit 3 570 personnes qui, selon lui, sont en capacité de postuler à l'une des nombreuses offres d'emploi non pourvues en bénéficiant d'un accompagnement adapté. M. le Président affirme qu'il est de la responsabilité des élus de l'Assemblée de montrer aux bénéficiaires du RSA le chemin de l'emploi plutôt que de les laisser s'installer dans un système de versement

ininterrompu de ce qui, à tort, est trop souvent considéré comme une prestation familiale versée par la Caisse d'allocations familiales (Caf). Exhortant ceux qui veulent échapper au débat sur la valeur travail à faire face à la réalité, M. le Président alerte sur le risque pour le camp de la République de perdre l'élection présidentielle en 2027.

En réponse à M. FAUVET sur la question de l'investissement dans les collèges, M. le Président précise que le plan pluriannuel d'investissement global de la collectivité sera présenté lors du budget primitif 2023 et rappelle qu'un effort financier substantiel a d'ores et déjà été validé par l'Assemblée à travers un budget de quatre-vingts millions d'euros consacré aux collèges pendant le mandat, contre soixante et un millions d'euros lors du mandat précédent. Quant aux investissements réalisés dans ses collèges par la Gironde et loués par M. FAUVET, M. le Président estime quant à lui que, proportionnellement au nombre d'habitants de ce département, l'investissement réalisé au bénéfice des collèges de la Somme s'avère supérieur. Il demande également de ne pas omettre le « chéquier collégien », aide de quatre-vingts euros remise à chaque collégien, voté en 2021 et reconduit à la rentrée 2022.

22.1.35 - FONDS DEPARTEMENTAL DE PEREQUATION DE LA TAXE PROFESSIONNELLE : REPARTITION DU PRODUIT 2022- Mme Isabelle de WAZIERS, présidente, rapporteure, conclusions adoptées.

Il est procédé au vote électronique du rapport. Les conclusions de la rapporteure sont adoptées à l'unanimité.

22.1.36 - RESSOURCES HUMAINES (MISSION 1)- Mme Christelle HIVER, rapporteure, conclusions adoptées.

Mme HIVER précise que le point du rapport relatif à la création du poste de directeur du Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille (CDEF) est retiré car devenu sans objet.

M. le Président donne lecture des pouvoirs qui lui ont été remis : M. JARDE pour Mme DELETRE, Mme RAGUENEAU pour M. DEMULE.

Il est procédé au vote électronique du rapport. Les conclusions de la rapporteure sont adoptées à l'unanimité.

22.1.37 - DEMARCHE D'INNOVATION DU DEPARTEMENT DE LA SOMME- Mme Isabelle de WAZIERS,présidente, rapporteure, conclusions adoptées.

Mme de WAZIERS précise qu'elle ne participera pas au vote du présent rapport.

M. STOTER se réjouit qu'à travers le budget participatif les citoyens s'associent à la « gestion de la chose publique » et, compte tenu des deux expériences passées, sollicite une nouvelle fois un engagement financier plus important dans le cadre du prochain projet de budget participatif de la collectivité.

M. le Président confirme les propos tenus lors de la session du mois de juin au cours de laquelle il a été convenu que des moyens supplémentaires pourraient être votés lors du budget primitif 2023 si des besoins étaient constatés.

Mme BENEDINI-POLLEUX, revenant sur la première expérience de budget participatif du Département, évoque le projet d'un habitant et sollicite la mise en place d'un meilleur accompagnement des porteurs de projet.

M. le Président donne lecture d'un pouvoir qui lui a été remis : Mme FONGUEUSE pour M. DUFLOT.

Il est procédé au vote électronique du rapport. Les conclusions de la rapporteure sont adoptées à l'unanimité.

22.1.38 - DESIGNATIONS DANS LES ORGANISMES EXTERIEURS- Mme Isabelle de WAZIERS,présidente, rapporteure, conclusions adoptées.

Il est procédé au vote électronique du rapport. Les conclusions de la rapporteure sont adoptées à l'unanimité.

22.2.20 - INSERTION ET LOGEMENT (MISSION 4)- M. Jean-Michel BOUCHY,rapporteur, conclusions adoptées.

S'agissant de l'expérimentation réalisée dans le département de la Somme à travers « Territoires Zéro Chômeur », qui existe depuis plusieurs années dans d'autres départements, M. FAUVET insiste sur la nécessité de nuancer l'évaluation faite sur cette expérimentation et revient sur son coût. Il salue l'implication des entreprises à but d'emploi (EBE) et des autres acteurs qui, selon lui, ont fait leurs preuves dans le monde de l'insertion par l'activité économique. Il souligne les résultats positifs obtenus dans d'autres territoires grâce à cette expérimentation et annonce que le groupe « La Somme en commun » votera pour le présent rapport et également pour « toutes les innovations qui vont dans le bon sens ».

M. STOTER considère que cette expérimentation « Territoires Zéro Chômeur » est une excellente initiative car participe au retour à l'emploi, objectif recherché par tous. Faisant référence au « Bus pour l'emploi », M. STOTER souligne néanmoins la nécessité d'évaluer les politiques mises en place par la collectivité afin de ne pas persévérer lorsque le résultat attendu n'est pas atteint.

M. le Président partage les propos de M. STOTER. Il souligne, par ailleurs, qu'en matière de RSA, les chiffres du Département de la Somme sont meilleurs que ceux des autres départements de la région Hauts-de-France, à l'exception de ceux de l'Oise, et insiste sur le budget investi en matière d'accompagnement des bénéficiaires du RSA qui représente 16% du montant de l'allocations, soit 17 millions d'euros ce qui, selon lui, est un motif de fierté pour la collectivité.

Il est procédé au vote électronique du rapport. Les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité, M. BOUCHY ne participant pas au vote.

22.2.21 - INSERTION ET LOGEMENT - BILAN DE L'OPERATION « COUPDE POUCE ALIMENTAIRE » (MISSION 4)– M. Jean-Michel BOUCHY,rapporteur, conclusions adoptées.

Mme DARRAS salue les services qui ont mis en place le dispositif « Coup de pouce alimentaire » en un temps record et se félicite du succès rencontré auprès des familles.

Notant tout d'abord une plus grande appropriation du dispositif « Coup de pouce alimentaire » dans l'ouest du département M. TONOLLI félicite, ensuite, les services pour la mise en place efficace du dispositif dont les résultats se révèlent satisfaisants. Il sollicite néanmoins une accentuation de la communication afin que le public isolé puisse solliciter plus largement cette aide. Il se dit satisfait et fier de la mise en place de ce « véritable coup de pouce au moment de la rentrée scolaire » tout en constatant qu'en l'état actuel, le dispositif bénéficie en majorité aux grandes enseignes de supermarchés. Il préconise à cet égard une communication à la fois vers les associations de commerçants afin d'inciter les commerces indépendants à accepter les chèques « Coup de pouce alimentaire », et vers le public afin de l'orienter vers les petits commerces et marchés locaux.

M. BOUCHY précise que les chèques seront utilisables jusqu'au 31 décembre 2022. Il suggère à ses collègues de l'Assemblée de communiquer auprès des maires afin de les inciter à faire connaître le dispositif aux habitants concernés de leur commune.

M. le Président confirme que les maires ont reçu une lettre en ce sens ainsi qu'un certain nombre d'autres acteurs du commerce.

M. BEUVAIN remercie et félicite les services pour leur réactivité et la mise en place efficace du dispositif « Coup de pouce alimentaire » pendant la période estivale. Il interroge M. le Président sur la capacité du Département à amortir à travers le « FSL énergie » (Fonds de Solidarité pour le Logement) l'augmentation annoncée des factures de l'énergie.

A la lumière des annonces du gouvernement et des dispositifs mis en œuvre par l'Etat, M. le Président indique qu'il serait impossible pour la collectivité « d'endiguer » les hausses évoquées. Il n'exclut toutefois pas la nécessité de prendre en compte les situations individuelles les plus difficiles afin d'examiner les solutions à apporter au cas par cas. Tout en soulignant le geste important de la collectivité à travers le chèque « Coup de pouce alimentaire », M. le Président reconnaît l'efficacité toute relative d'un tel dispositif qui ne peut régler durablement les difficultés des familles.

Constatant dans le bilan présenté une disparité entre villes et campagnes, M. STOTER souligne la nécessité, avec l'arrivée de la période hivernale, de relancer une communication afin que le public puisse bénéficier de ce coup de pouce alimentaire.

L'Assemblée prend acte de la présentation du bilan du dispositif « Coup de pouce alimentaire » au 15 septembre 2022.

**22.2.22 - AUTONOMIE DES PERSONNES AGEES ET DES PERSONNES HANDICAPEES (MISSION 5)-
Mme Sabine CARTON, présidente, rapporteure, conclusions adoptées**

Il est procédé au vote électronique du rapport. Les conclusions de la rapporteure sont adoptées à l'unanimité.

**22.2.23 - MOTION - POUR UN ACCOMPAGNEMENT RENFORCE DES BENEFICIAIRES DU RSA VERS
L'EMPLOI - M. Stéphane HAUSSOULIER,rapporteur, conclusions adoptées**

Revenant sur les propos de M. Fabien ROUSSEL repris précédemment par M. le Président, M. BEUVAIN en confirme les termes tout en précisant le contexte afin de ne pas alimenter la confusion, entretenue selon lui volontairement. Il rappelle donc que la position de M. ROUSSEL, ci-dessus reprise, concerne le travail, mais mentionnant une tribune du 13 septembre 2022 publiée dans le journal « Le Monde », il rappelle l'opposition de l'intéressé au RSA conditionnel.

M. le Président cite à nouveau M. ROUSSEL et réaffirme avec force la nécessité pour la collectivité d'encourager les personnes privées d'emploi à reprendre le chemin du travail et à ne pas se complaire dans leur situation.

M. BOUCHY décrit l'une de ses expériences au contact des bénéficiaires du RSA afin de souligner l'accueil favorable exprimé par certains d'entre eux à la proposition de RSA conditionnel.

M. FAUVET sollicite des précisions sur l'expérimentation proposée, qualifiée de « vague ». Il exprime une impression de fracture dans les débats qui se déroulent. Rejetant toute naïveté de la part de l'opposition qui reconnaît l'incapacité de certains bénéficiaires du RSA à retourner vers l'emploi, il salue toutes les initiatives ayant vocation à encourager et accompagner ces derniers. Il souligne, à cet égard, les efforts réels du Département traduits dans les sommes mobilisées pour l'accompagnement des bénéficiaires du RSA et rappelle l'intervention de la Région Hauts-de-France en matière de formation. Il conclut son propos en rappelant que subsistent néanmoins des sujets d'inquiétude.

M. le Président confirme le haut niveau d'engagement de la Région Hauts-de-France en matière de formation des bénéficiaires du RSA, qui ne se vérifie pas dans toutes les Régions, et la volonté de M. BERTRAND de faire plus en ce domaine à destination notamment des métiers qui recrutent.

Mme VAST témoigne de son expérience professionnelle en matière d'accompagnement des personnes privées d'emploi et accueille favorablement l'idée de renforcer cet accompagnement, notamment en direction des jeunes. Elle soulève une question sous-tendue selon elle dans la proposition de RSA conditionnel : « rend-on la dignité à une personne en l'obligeant à accepter un travail ? » Elle souligne par ailleurs l'imprécision de la proposition d'expérimentation et se dit gênée par la notion de mission d'intérêt général qui renvoie, selon elle, à celle de « travail d'intérêt général ». Elle insiste enfin sur la nécessité d'écouter la détresse des personnes qui travaillent et d'augmenter leur pouvoir d'achat.

Répondant à Mme VAST au sujet de la notion d'intérêt général, M. le Président insiste sur la signification de ce terme qui englobe selon lui des missions portées par un grand nombre de fonctionnaires du pays. Il souligne que l'idée de la motion est d'expérimenter un dispositif adapté aux besoins de la collectivité au regard des expériences passées. Il évoque ensuite les difficultés subies par les vignerons d'Alsace ou de Champagne en période de vendanges en raison du nombre important d'emplois non pourvus en ce domaine et déplore que de telles situations soient constatées malgré l'existence du RSA activité. Il précise que le même problème existe dans le monde agricole samarien et insiste par conséquent sur la nécessité de tester un nouveau dispositif permettant d'inciter les personnes privées d'emploi à retrouver un travail.

Répondant à l'invitation faite à plusieurs reprises aux membres de l'Assemblée d'aller à la rencontre des bénéficiaires du RSA, M. BEUVAIN souligne que chaque élu de l'Assemblée est présent sur le terrain afin de rencontrer régulièrement les personnes, de les écouter et de leur apporter une aide qui est souvent sollicitée, non pour demander le RSA, mais pour trouver un emploi. S'agissant de la proposition de RSA conditionnel, il alerte sur sa crainte de voir apparaître un « sous-prolétariat » et considère qu'un tel RSA ne pourrait être envisagé que si les minima sociaux étaient corrélativement reconnus.

M. le Président insiste sur l'absence de volonté de voir apparaître des sous-emplois ou un « sous-SMIC » et évoque plusieurs secteurs d'activités où l'offre d'emplois est abondante. Il souligne que la proposition d'expérimentation vise à confier aux bénéficiaires du RSA, en contrepartie du versement de leur allocation, des missions au sein des collectivités locales. Il illustre son propos en présentant quelques exemples de missions.

S'adressant à M. BEUVAIN, M. BOUCHY souligne qu'il ne doute pas de son implication auprès des personnes en difficulté de son canton. Il précise que l'objectif premier de la proposition d'expérimentation est d'aider les bénéficiaires du RSA à revenir vers l'emploi et à terme d'en vivre dignement. Il conclut son propos en plaidant pour l'expérimentation proposée au motif qu'il est nécessaire de se donner les moyens d'agir.

M. le Président donne lecture du pouvoir qui lui a été remis : Mme de WAZIERS pour M. LEFEUVRE.

Il est procédé au vote électronique du rapport. Les conclusions du rapporteur sont adoptées, le groupe « Avenir solidaire et durable » votant contre, « La Somme en commun » votant contre à l'exception de M. LARCHER qui s'abstient, M. BEUVAIN et Mme ESTEBAN votant contre, M. LOGON et M. RENAUX ne participant pas au vote.

22.2.24 - MOTION - AUGMENTER LES SALAIRES PLUTOT QUE DE CONDITIONNER LE RSA – Conclusions rejetées

Il est procédé au vote électronique du rapport. Les conclusions du rapporteur sont rejetées, le groupe « Unis pour la Somme » et M. SOMON votant contre, M. LARCHER s'abstenant, M. LOGNON et M. RENAUX ne participant pas au vote.

22.3.9 - AMENAGEMENT (MISSION 7)–M.Pascal BOHIN, rapporteur, conclusions adoptées

Il est procédé au vote électronique du rapport. Les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité, M. BEAUVARLET, M. STOTER, M. BEUVAIN et Mme ESTEBAN ne participant pas au vote.

22.3.10 - VŒU - POUR UN DEPARTEMENT A LA POINTE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE- Conclusions rejetées

M. le Président suspend la séance afin d'examiner les propositions de modifications du vœu présenté.

(La séance suspendue à 17 heures 07 est reprise à 17heures 17).

M. le Président donne lecture d'un pouvoir qui lui est remis : Mme DEVAUX pour Mme HIVER.

Exprimant la position de la majorité après examen du vœu modifié, Mme DELETRE souligne que l'Assemblée départementale s'est saisie depuis plusieurs années de l'urgence à agir pour engager la transition écologique et énergétique du territoire. Elle précise qu'une démarche est en cours pour intensifier la politique locale de sobriété afin de faire évoluer collectivement les comportements et qu'un plan sera proposé prochainement.

M. le Président confirme que de nouvelles propositions pour répondre à l'urgence climatique sont en préparation et seront présentées dans le cadre du débat d'orientation budgétaire (DOB) 2023. Il évoque quelques pistes de réflexion et le gain en termes d'économies énergétiques que représentent les aides accordées aux 258 communes bénéficiaires des subventions pour le passage en LED de l'éclairage public.

M. TONOLLI reconnaît que les membres de l'Assemblée départementale ont conscience de l'urgence à agir en faveur de la transition écologique et constate une réelle volonté d'agir. Il maintient néanmoins le vœu présenté qui doit être interprété comme l'expression d'une ambition forte en ce domaine, ambition qui devra être considérée comme une priorité dans le cadre du prochain DOB. Il conclut son propos en regrettant que le vœu, modifié en cours d'examen, ne puisse pas être adopté de manière collective et consensuelle.

M. STOTER, rappelant l'écoute qu'il avait saluée au terme de la session du mois de juin, regrette la posture adoptée par la majorité dans le cadre de l'examen du vœu présenté. Il dit attendre les propositions annoncées dans le cadre du prochain DOB.

M. le Président rappelle que le prochain DOB est le rendez-vous annuel qui permettra aux membres de l'Assemblée de construire le budget primitif 2023 et exprime son agacement et sa désapprobation face à l'anticipation inappropriée dont fait preuve l'opposition dans le cadre du vœu examiné. Il considère que cela traduit une posture érigeant la gauche comme seul garant de la transition écologique et rappelle la nécessité de respecter en l'espèce le calendrier institutionnel.

Mme DELETRE confirme que l'écologie n'est ni de droite ni de gauche et considère qu'il est déplacé de la part de la gauche d'enjoindre régulièrement la majorité à s'emparer de ce sujet. Elle affirme que l'écologie est l'affaire de tous et invite l'opposition à participer aux futurs travaux dans le cadre du DOB.

M. FAUVET précise qu'à travers le vœu présenté, la démarche de l'opposition se voulait constructive, avait pour objectif de réaffirmer une urgence et non de préparer le DOB. Il réfute l'idée de tout procès d'intention dirigé contre la majorité départementale mais exprime la volonté, par un message fort, d'accélérer les prises de décision dans le domaine.

M. le Président précise que le DOB, prévu le 14 novembre prochain, va permettre de travailler sur le sujet pendant deux mois, sujet pour lequel il rappelle son engagement et la nécessité de traduire budgétairement les projets. M. le Président souligne sa volonté constante d'associer tous les membres de l'Assemblée aux travaux engagés sur différentes thématiques, notamment dans le domaine de la sectorisation, et souligne, à cet égard, que la majorité est étrangère aux informations relayées par la presse locale sur le sujet.

S'agissant du plan pluriannuel d'investissement des collèges, M. FAUVET regrette que la programmation prioritaire des travaux dans les collèges soit définie sans la participation de l'opposition sur le sujet.

Mme MAILLE-BARBARE précise que le directeur des collèges et les agents sont allés dans tous les collèges afin d'identifier les travaux indispensables et de les programmer en fonction des priorités. Revenant sur l'article paru dans le Courrier Picard qui évoquait le résultat des travaux de la commission sectorisation, elle y voit un grand manque de respect pour les enfants, les parents et les élus.

Il est procédé au vote électronique du rapport. Les conclusions du rapporteur sont rejetées, le groupe « Unis pour la Somme » votant contre, MM. NOIRET, SOMON et RENAUX ne participant pas au vote.

22.4.8 - LOI 3DS - DÉCENTRALISATION DE ROUTES NATIONALES (MISSION 8)–M.Hubert de JENLIS, rapporteur, conclusions adoptées

M. STOTER précise que l'opposition votera en faveur de ce rapport.

M. RENAUX note le désengagement de l'Etat sur les infrastructures et considère que dans le contexte actuel il serait inopportun d'accepter un transfert de charges des routes nationales. Il invite donc à la prudence.

M. le Président donne lecture des pouvoirs qui lui ont été remis: M. DEMOUY pour Mme MAILLE-BARBARE, M. TONOLLI pour Mme ERCAN, Mme VAST pour Mme DARRAS, M. BIHET pour Mme SIRE.

Il est procédé au vote électronique du rapport. Les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité.

22.5.14 – BUDGET ANNEXE -CENTRE CULTUREL DEPARTEMENTAL DE L'ABBAYE DE SAINT-RIQUIER - Mme Margaux DELETRE, rapporteure, conclusions adoptées.

M. STOTER salue les représentations théâtrales le long du fleuve organisées cet été qui ont amené, de ce fait, la culture au plus proche des habitants. Revenant sur les objets promotionnels du Département pour l'année 2022, il fait part de sa gêne en raison de l'absence d'information sur ce point.

M. le Président évoque des pistes de réflexion sur le sujet avec la préoccupation constante de minimiser l'impact écologique de ces objets promotionnels.

Mme MARTIN évoque sa pratique d'achat de billets d'entrée pour l'Abbaye de Valloires qu'elle offre aux associations de son canton.

Il est procédé au vote électronique du rapport. Les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité, le groupe « Avenir solidaire et durable » s'abstenant.

22.6.8 - DÉVELOPPEMENT AGRICOLE (MISSION 14)–M.Emmanuel NOIRET, rapporteur, conclusions adoptées.

Il est procédé au vote électronique du rapport. Les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité, M. STOTER ne participant au vote.

22.6.9 - PRÉSENTATION DU RAPPORT FINANCIER DE L'AGENCE DE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE ET DE RÉSERVATION TOURISTIQUES "SOMME TOURISME" - ANNÉE 2021 (MISSION 15)– Mme Sabrina HOLLEVILLE-MILHAT, rapporteure, conclusions adoptées.

Revenant sur le précédent rapport, M. STOTER évoque le soutien apporté par le Département aux foires agricoles de Montdidier, Abbeville et « Plaine en fête » et sollicite une éventuelle extension de ce soutien à d'autres manifestations.

M. NOIRET confirme le soutien apporté aux foires mentionnées par le Département dans le cadre de la convention qui le lie à la profession agricole et précise que le soutien à d'autres manifestations n'est pas envisagé à ce jour.

L'Assemblée prend acte de la présentation du rapport financier de l'agence de développement touristique et de réservations touristiques "SOMME TOURISME" pour l'année 2021.

(La séance est levée à 18 heures 12).

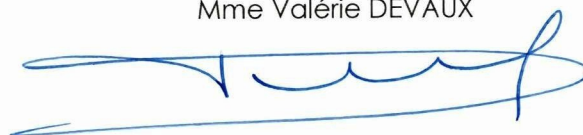
.....
LE PRESIDENT,



M. Stéphane HAUSSOULIER

LA SECRETAIRE,

Mme Valérie DEVAUX



LE SECRETAIRE

M. Frédéric DEMULE

Suppléant

Mme Valérie DEVAUX



Réunion du Conseil départemental du 19 septembre 2022**Propos introductif de Stéphane Haussoulier, président**

Ces formalités accomplies, je vous propose, Mesdames et messieurs les élus, de passer à l'examen des rapports qui vont nous occuper cet après-midi.

Les présidents de groupe ayant souhaité pouvoir s'adresser à vous en cette session de rentrée, je vais également vous dire quelques mots.

Tout d'abord, vous le savez, nous votions hier dans le **canton Amiens-4**, à la suite de l'annulation des résultats du scrutin de juin 2021. Je me garderai de commenter les résultats du premier tour en séance publique dans cet entre-deux tours. Néanmoins, je constate sans surprise mais avec regret le très faible taux de participation : 14,36% !

Je pense que nous serons tous d'accord, sur ces rangs, pour lancer un appel à la mobilisation des électeurs.

Je voudrais revenir, ensuite, sur les événements de cet été.

Il a connu son lot d'animations, dans nos communes et nos cantons. À l'échelle départementale, permettez-moi de souligner le succès des Estivales de Saint-Riquier, et de l'itinérance théâtrale « Molière à la source », assurée par la troupe Solilès.

Nous avons trouvé là, je crois, avec Margaux Delétré, vice-présidente en charge de la culture et du sport, une action culturelle qui sied parfaitement au Conseil départemental : la promotion d'un spectacle de qualité, exigeant sur le plan de la mise en scène, très accessible en termes de prix, parti à la conquête de spectateurs parfois éloignés des salles de spectacle traditionnelles, notamment en milieu rural.

En 15 représentations, plus de 3000 spectateurs ont pu découvrir Le Médecin volant, de Brouchy à Saint-Valery en passant par Saint-Christ-Briost, Fouilloy, Camon, Long ou encore Abbeville et Grand Laviers...

Cet été, Molière était dans la Somme, et la résonnance médiatique de l'itinérance a dépassé ce que nous imaginions. Je pense que le Département de la Somme a réussi son Année Molière, et d'autres actions sont encore à venir, je pense notamment au Concours de dessin destiné aux jeunes samariens, et notamment les collégiens.

Je pourrais citer de nombreuses autres actions remarquables, pour lesquelles le Département est un partenaire de premier ordre : le *Son et lumières de l'Abbaye de Valloires*, organisé par le Syndicat mixte Baie de Somme Grand Littoral Picard ; *Le Souffle de la terre* à Ailly-sur-Noye, dont la dernière représentation a eu lieu samedi ; ou encore *Transition, La piscine*, espace éphémère de street-art à Doullens, qui a ouvert ses portes le 26 août et qui sera visible jusqu'au 30 décembre.

Sur le plan sportif, félicitons-nous de la renaissance du Grand Prix cycliste de la Somme, après deux années entravées par la pandémie de COVID-19. Pour 3 années, il a pris ses quartiers dans l'ouest de la Somme, avec le concours du Département, des villes d'Abbeville, Saint-Valery-sur-Somme et Cayeux-sur-Mer.

L'été a aussi été marqué par l'engagement officiel du Département de la Somme pour l'accueil du Relais de la flamme olympique, en 2024. Nous nous étions rendus le 13 juillet, avec Margaux Delétré et les services au siège du Comité d'organisation de Paris 2024, à Saint-Denis, pour échanger et tenir une conférence de presse avec Tony Estanguet.

À ce sujet, j'ai le plaisir de vous annoncer le recrutement d'un nouveau directeur des sports : Jacques Favre, ancien DTN de la natation française rejoindra les effectifs de notre collectivité le 25 novembre prochain.

Laissez-moi également vous dire quelques mots de la saison touristique dans notre Département. Sabrina Holleville-Milhat, vice-présidente en charge du tourisme pourra le confirmer, elle a été excellente. Elle a notamment été marquée par le retour des touristes étrangers ; pas tout à fait au niveau de 2019, mais presque (22% contre 30% avant COVID). À noter également les excellents taux d'occupation de l'hôtellerie de plein air et des gîtes, jusqu'à 94% en août. Espérons désormais que l'arrière-saison se poursuivra sur cette lancée.

*

**

L'été, ensuite, vous le savez, a été chaud. Chaud sur le plan des solidarités, et notre dispositif de chèque alimentaire d'urgence a démontré son utilité. Comme je m'y étais engagé, nous présenterons tout à l'heure un rapport d'information sur le bilan estival du dispositif, qui va pouvoir perdurer jusqu'à la fin de l'année.

Bravo et merci à la Direction des solidarités et de l'insertion, à la Direction des finances et à la direction de la communication pour leur réactivité dans la mise en place du dispositif, en moins de 15 jours.

L'été a été chaud, aussi, sur le plan des températures, avec des conséquences parfois graves pour nos agriculteurs ou notre service départemental d'incendie et de secours.

Avec Emmanuel Noiret, vice-président en charge de l'agriculture et de la ruralité, nous venons d'écrire au préfet de région pour l'alerter sur la pénurie de fourrage et réclamer la mise en place d'une cellule de crise consacrée à la filière élevage, à l'instar de celle qui avait pu être créée pour la filière maraîchère au printemps dernier. Le Président de la Région Xavier Bertrand m'a informé soutenir cette initiative.

En termes de sécurité incendie, la canicule de cet été a amené le SDIS à intervenir sur de nombreux feux agricoles, portant les interventions incendie à un nombre plus important qu'en 2021. 455 hectares de végétation sont partis en fumée cet été, tout type de végétation confondus. 28 engins et 1 bâtiment agricole ont été détruits.

Nos sapeurs-pompiers ont été aidés dans leur lutte par nos 3 nouveaux véhicules équipés de lance de toit GELUCAL, permettant d'attaquer le feu en sécurité depuis l'habitacle de l'engin.

Je veux néanmoins saluer leur courage sans faille et leur dévouement exemplaire, à Moreuil, Ligescourt, Hébecourt, Poulainville, Miannay, Aubvillers ou encore

Berteaucourt-les-Thennes, pour citer les plus importants des incendies auxquels nous avons été confrontés. Mais aussi, plus généralement, cet été, dans toute la Somme.

Dans ce contexte, les sapeurs-pompiers de la Somme ont néanmoins pu être engagés en renfort dans des départements encore plus durement touchés encore : dans le Finistère, les Bouches-du-Rhône ou le Maine et Loire. Bravo à eux.

Après le feu : l'eau, et je veux au terme de ce chapitre sur la sécurité avoir une pensée pour les sinistrés abbevillois victimes des fortes précipitations du 9 septembre, qui ont causé plusieurs inondations.

Sécheresse, inondations : ces signaux de **dérèglement climatique** m'alertent comme tout un chacun. Je fais le lien avec la présentation d'Arthur Keller, notre conférencier de samedi matin lors de notre séminaire à Rouen sur la sécurité globale des territoires face aux crises systémiques qui se préparent.

Tous ces événements sont des signes inquiétants faisant craindre que notre modèle est à bout. Plus que jamais, nous devons à la fois nous adapter et préparer l'avenir. C'est ce que nous faisons. Permettez-moi de répondre par anticipation au vœu déposé par certains de nos collègues : « *Pour un Département à la pointe de la transition écologique.* »

Déjà, je ne pense pas que l'enjeu soit d'être « à la pointe » : il s'agit d'assurer la transition écologique. Ça n'est pas un concours ou une compétition entre les territoires. Ils doivent tous être au rendez-vous.

Et nous le sommes :

- décarbonation ;
- rénovation thermique des bâtiments ;
- incitation des autres collectivités par le biais de notre politique territoriale,
- modernisation de l'éclairage public (nous en parlerons tout à l'heure, avec une délibération visant à repourvoir notre dispositif LED, victime de son succès) ;
- préservation et régénération de la biodiversité ;
- promotion de l'agriculture et des circuits courts locaux, des mobilités douces...

J'ai rarement vu un vœu aussi satisfait d'avance. À se demander si les rédacteurs n'ont pas tout simplement plongé leur nez dans nos rapports...

La **sobriété** à laquelle nous a invité Arthur Keller ce week-end, nous pouvons également en parler avec toutes les actions que nous mettons en œuvre pour notre collectivité pour cet hiver : sensibilisation des agents aux éco-gestes, baisse du chauffage dans les bâtiments départementaux, télégestion dans les collèges, verdissement de notre flotte automobile, développement des mobilités douces...

La rentrée de septembre est aussi la rentrée des classes, qui s'est bien déroulée dans les collèges de la Somme. À noter que la Première ministre, Élisabeth Borne, et le ministre de l'Éducation nationale, Pap Ndiaye, ont fait leur rentrée dans le collège Gabrielle Marie Scellier d'Airaines.

A, notamment, été mis en avant lors de cette journée la politique ambitieuse d'approvisionnement en circuits courts des cantines des collèges de la Somme, pour laquelle nous avons été nombreux à pouvoir féliciter les établissements, les gestionnaires et les chefs de cantine, lors de la remise des Trophées à l'Abbaye de Saint-Riquier. La progression du recours aux circuits courts dans nos collèges est telle qu'il va nous falloir revoir nos critères de remises des prix, car tous les collèges pourraient être primés l'année prochaine.

**

*

Pour la plupart d'entre nous, la rentrée est synonyme de retour à une activité intense après des vacances bien méritées. Je veux avoir une pensée, à ce moment de mon intervention, pour ceux qui n'ont pas eu de rentrée, pour la simple et bonne raison qu'ils n'ont pas d'emploi.

Ce sera, je l'imagine, le débat le plus central de notre session, aujourd'hui. Oui, je souhaite que les **bénéficiaires du RSA** dont nous avons la charge soient mieux accompagnés dans leur recherche de formation et de travail.

Le Département est présent pour lever les freins à l'emploi, sur les questions de mobilité, de garde d'enfants ou d'aides financières à ceux qui ont des frais lorsqu'ils retrouvent un travail. Il favorise aussi la rencontre des bénéficiaires et du monde du travail, par le biais des semaines *Réussir Sans Attendre* par exemple. Il se montre réactif, en rencontrant désormais les nouveaux entrants en moins de 15 jours (au lieu de 42 jours en moyenne, avant le plan de dynamisation mis en œuvre au printemps).

Mais en l'état de réglementation, le Département est arrivé aux limites de sa capacité d'action. Je ne peux pas me satisfaire de rencontrer tous les jours des chefs d'entreprises freinés dans le développement de leur commerce, faute de bras, quand dans le même temps 17.000 de nos concitoyens vivent avec moins de 600 € par mois, sans aucune obligation d'activité. C'est la raison pour laquelle nous avons souhaité, avec la majorité départementale, proposer la candidature de la Somme pour **l'expérimentation d'une conditionnalité du RSA**. L'examen de la motion et du vœu à ce sujet permettra de trancher cette question.

D'ores et déjà, je veux couper court aux fausses accusations. L'idée n'est pas de proposer des sous-emplois, ou des sous-rémunérations au bénéfice des chefs d'entreprise.

Savez-vous justement de quel déficit d'image les bénéficiaires du RSA pâtissent auprès de leurs employeurs potentiels ? Nous devons absolument mettre ou remettre le pied à l'étrier à ceux de nos concitoyens qui sont le plus éloignés de l'emploi. Et cela ne sera possible que si nous les accompagnons, y compris lors de leurs immersions professionnelles.

Comprenez-vous qu'il s'agit d'une question de **dignité** ? Oui, je pense, j'assume que la dignité et l'accompagnement des personnes passent par l'activité. Je crois en la **valeur travail**. Qui pour moi, ne doit être ni de droite, ni de gauche. Elle a une valeur morale universelle.

Cette valeur travail, certains de nos bénéficiaires du RSA l'ont perdue, c'est une réalité. Et c'est précisément parce que certains ont besoin d'une ré acculturation avec le monde du travail que le principe d'un RSA conditionné à une forme d'activité est indispensable à l'efficacité du système.

C'est aussi le sens de la candidature de notre Département à l'expérimentation Territoires zéro chômeurs de longue durée, proposée dans le cadre de cette session, pour une mise en œuvre sur le canton de Poix. Demain, je souhaite que l'on puisse proposer un travail à ceux qui en sont privés, en particulier dans les secteurs économiques qui ont besoin de se développer.

Par ailleurs, personne ne vit bien, avec le RSA. Tout juste, on survit avec 600 euros par mois, quand bien même on arrive à « s'organiser »... Ce que je veux pour mes concitoyens, c'est qu'ils vivent, et le mieux possible.

C'est pour cette raison qu'évidemment, je suis également favorable à la hausse des plus petits salaires, notamment de ceux qui sont en première ligne et indispensables au bon fonctionnement de notre société ; nous l'avons vu, pendant la crise sanitaire.

Mais rendez-vous compte que, par ailleurs, ne pas impliquer davantage les bénéficiaires dans leur démarche d'insertion et leur recherche d'activité vient fragiliser l'intégralité du dispositif, aujourd'hui contesté par une bonne part de ceux qui le financent.

Je ne veux pas faire le débat avant le débat. Je veux juste ajouter que les modalités précises d'un « RSA conditionnel » ne sont pas arrêtées.

Le Gouvernement, par la voix de la Première ministre, avec laquelle je me suis entretenu à ce sujet, et celle de Thibaut Guilluy, Haut-commissaire à l'emploi et à l'engagement des entreprises, chargé de la préfiguration de France Travail et de la refonte de l'accompagnement des BRSA, que j'ai rencontré la semaine dernière, se dit à notre écoute et propose de construire ensemble un nouveau dispositif.

Également, le Gouvernement préconise une approche territoriale du sujet, prenant en compte les spécificités du territoire, la réalité de la qualification des personnes, de leur état de santé ou de leur faculté de mobilité.

Je ne sais pas si cela est de nature à vous convaincre tous, même si je l'espère, et que nous aurions intérêt à une belle unanimité sur le sujet. Mais je m'engage à vous tenir informés, très régulièrement, de l'avancée de nos discussions avec le Gouvernement sur ce sujet.

*

**

Je ne veux pas être plus long ; j'ai déjà pris beaucoup de temps et de nombreuses interventions sont à suivre.

Permettez-moi de vous remercier, toutes et tous dans cette Assemblée, pour votre **apport constructif aux discussions**, qu'il soit passé, en commission ; ou à venir, en séance.

J'adresse également mes remerciements les plus sincères à tous **nos agents**, qui accompagnent nos travaux et mettent en œuvre nos décisions. J'évoquais tout à l'heure leur réactivité, au sujet du dispositif d'urgence des Chèques alimentaires.

Je veux aussi souligner la **qualité du dialogue social** dans notre collectivité. Nous revenons justement de la signature, ce midi, avec Christelle Hiver, notre Directrice des services Emmanuelle Augros et les responsables de l'ensemble de nos organisations syndicales représentatives du **protocole d'accord pré-électoral** pour les élections professionnelles du 8 décembre 2022. Je souhaite que les échéances à venir soient aussi sereines et apaisées que la signature de cet accord.

**

*

Je vous propose de désormais passer la parole aux Présidents de groupe.

Je vous remercie de votre attention.

Discours introductif de Mme Esra ERCAN pour le groupe Avenir solidaire et durable

Monsieur le président,
Mesdames Monsieur les vice-présidents,
Mesdames, Monsieur les conseillers départementaux

Notre assemblée départementale est à nouveau réunie après une période de pause estivale.

Une période qui sera marquée par des difficultés certaines, pour notre département mais pas que, pour l'ensemble des françaises et français qui subissent désormais chaque jours les conséquences du dérèglement climatique.

Les signaux sont de plus en plus visibles :

- Des inondations partout dans le département avec plusieurs dizaines de communes touchées (Ault, Abbeville, Rosières-en-Santerre, Éterpigny, Doingt, Hangest-en-Santerre, Saint-Sauflieu et Gratibus.)
- Les coulées de boue dans de nombreuses communes (La ferté-Chevresis).
- Une sécheresse qui touchera les 6 des 9 bassins versants que compte la Somme
- Des restrictions d'eau rendant difficile le quotidien des agriculteurs, notamment des éleveurs.
- Des pics de chaleur avec une température supérieure à 40 degrés dans le département
- Des feux de champs à Vignacourt, Allaines, Lamotte-Brebière ou encore Moreuil ou plus de 11 hectares de champs ont brûlés.

Ce ne sont que quelques exemples pour rappeler la période que nous venons de traverser, et qui sans doute se reproduiront dans les mois, et les années à venir.

Nous tenons à remercier le service départemental d'incendie et secours pour la qualité des actions menées durant tout l'été. Mais aussi pour leur grande capacité d'adaptabilité aux situations diverses.

Plus que jamais l'action humaine, notre action, modifie le climat et met en péril le vivant. Les causes de ces phénomènes météorologiques ont déjà été démontrés dans de nombreux rapports scientifiques.

Les organisations non-gouvernementales, les experts, de nombreuses associations, la conférence de Paris sur les changements climatiques, la convention citoyenne pour le climat, la Cop26 réunissant plus de 120 dirigeants mondiaux et encore tant d'autres moyens pour alerter sur les risques du changement climatique et ses effets.

La dernière fois que dans assemblée j'ai évoqué la Cop26, certains d'entre vous n'y voyaient pas un sujet digne d'intérêt, me demandant même de sauter ces généralités. Peut-être devriez-vous un peu plus écouter et entendre !

La balle est dans notre camp, l'État et les collectivités territoriales, jouent plus que jamais un rôle de premier plan pour répondre aux enjeux climatiques.

Monsieur le président, je ne ferais pas une liste à la Prévert des actions à mener pour adapter nos politiques locales aux changements climatiques.

Des exemples concrets d'actions mis en place par des collectivités territoriales et les structures associatives il en existe des milliers, parfois proche de nous et qui ne nécessitent qu'une volonté politique.

Il est temps de passer des paroles aux actes sur ce sujet et de cesser avec cet éternel refrain « notre collectivité n'a jamais autant investi ».

Ce que nous demandons est un changement de logiciel, que chacune des politiques menées par notre département soient analysés sous le prisme de l'impact environnemental.

Des départements l'on fait, prenons l'exemple du département des Alpes Maritimes, qui en 2022 a adopté son budget vert, chaque ligne de crédit est analysée selon 6 axes environnementaux et une qualification globale est attribuée par ligne de crédit. Ce qui permettra à ce département de constater qu'environ 15% des dépenses ont un impact sur l'environnement, cela représente une dépense à hauteur de 232 millions d'euros pour ce département.

Je pourrais aussi citer l'exemple du département de la Mayenne qui lui est à son deuxième budget vert, pour reprendre les mots de l'exécutif, « les agents du département du Mayennais, se sont formidablement bien appropriés le budget vert ». Cette année pour la première fois le SDIS de la Mayenne va voter son budget vert. Les sapeurs-pompiers, vont passer au peigne leurs dépenses et achats selon la même méthodologie que le Conseil départemental.

Nous disposons de nombreux leviers pour rendre nos politiques plus vertueuses et moins coûteuses pour l'avenir de la planète. Dans un communiqué de presse du conseil départemental de la Somme, relatif à la politique d'achat public, vous déclarer mener une politique d'achat public en pointe sur les enjeux environnementaux avec une volonté de mettre en place des achats respectueux de l'environnement. Certes, c'est un choix que nous soutenons, mais malheureusement qui ne se traduit pas dans les actes. Je prends l'exemple des lots que nous distribuons aux communes et associations pour les diverses manifestations qu'ils organisent. Je ne comprends toujours pas comment notre collectivité peut continuer à acheter des gourdes fabriquées en Chine.

Monsieur le président, comme vous pouvez le voir, des exemples il y en a, à vous maintenant de porter un engagement fort, pour rattraper le retard pris par notre département. L'argent que nous n'investissons pas aujourd'hui, c'est l'argent que nous perdrons sans doute demain.

1 euro investi aujourd'hui dans les politiques de sobriété notamment sur les bâtiments départementaux, c'est des dizaines de milliers d'euros gagnés sur les économies d'énergie.

Cela n'est plus à prouver, de nombreuses collectivités ont pris conscience et ont agi. De notre côté, ou en sommes-nous ? encore aux audits ?

Monsieur le président, nous ne pouvons dissocier les enjeux environnementaux, des préoccupations quotidiennes des samariennes et samariens. L'écologie est une nouvelle question sociale ! L'environnement dans lequel nous vivons conditionne la santé des individus. Nous avons déjà alerté dans cette assemblée, sur la nécessité d'accompagner les habitants de ce département qui subissent précarité énergétique grandissante. Les inégalités en matière de besoin énergétique concernent à la fois ceux qui ne peuvent chauffer convenablement leurs logements, mais aussi les travailleurs précaires et étudiants qui doivent limiter leur déplacement ne pouvant plus faire face à l'inflation des coûts de l'énergie.

Encore combien de

Sur la question de l'insertion, nous ne sommes pas non plus à la hauteur des enjeux. Tout d'abord nous tenons à dire que des sanctions pour les allocataires du RSA existent déjà, elles vont d'une réduction du RSA jusqu'à 80% à une suspension de la prestation entre 1 à 4 mois. Les motifs sont divers :

- Refus de signer un contrat d'insertion mis en place avec le référent
- Refus de s'inscrire à pôle emploi
- Refus d'effectuer une démarche inscrite dans le contrat d'insertion
- Refus de deux offres d'emploi présentées par le référent
- Absences répétées aux rendez-vous obligatoires
- Radiation de pôle emploi
- Refus d'un contrôle CAF

Ce suivi s'applique à l'ensemble des bénéficiaires, inutile d'ajouter à cela des effets d'annonce, qui pourraient laisser entendre que notre collectivité viendrait durcir les contrôles. Comme à l'habitude de votre famille politique vous laissez entendre que les difficultés d'accès à l'emploi seraient liées à leur propre volonté et non à d'autres causes.

Il y a quelques jours, nous avons appris dans la presse, que vous étiez favorable au RSA conditionnel, mesure proposée par le gouvernement. Le bénéfice du revenu de solidarité active serait ouvert en contrepartie de la réalisation d'une activité de 15 à 20 heures par semaines au profit d'entreprises, de collectivité ou de formation.

Nous regrettons une nouvelle fois, le manque de débat sur un sujet aussi important pour notre collectivité.

Saisissez du texte ici

Le gouvernement nous explique, qu'il faut un revenu de subsistance pour chaque personne, mais il faut aussi lui demander une part de devoir. Cela permettrait, par ailleurs, de répondre à la pénurie de main d'œuvre dans certain domaine d'activité comme l'hôtellerie, la restauration, l'aide à la personne, le bâtiment ou encore les conducteurs routiers.

Certains tentent de caricaturer le débat, comme s'il y avait d'un côté ceux qui seraient pour le travail et de l'autre ceux seraient contre le travail, mais pour les allocations.

Cette question vient effacer les réalités du terrain et concentre le débat autour d'un questionnement conceptuel. Et je dirais que sur ce débat certain sont old school.

Plusieurs choses :

Tout d'abord, le travail tel que nous l'imaginons, celle d'une longue carrière dans une même entreprise, qui s'achèverait avec l'arrivée de la retraite, n'est plus une réalité pour bon nombre de personnes. Nous avons des carrières qui sont de plus en plus fragmentées, des français qui cumuleraient plusieurs activités en même temps, des besoins et attentes personnelles qui évoluent, avec ceux d'un côté ceux qui sont à la recherche de stabilité et de l'autre ceux qui choisissent un mode de vie plus flexible. On constate une nécessaire adaptation des entreprises à une organisation dite moderne qui offrirait des meilleures perspectives pour le salarié.

Ensuite, interrogeons-nous collectivement sur ces milliers d'emploi non pourvus :

La rémunération mensuelle nette d'une Aide à domicile est comprise entre 1250 et 1560 euros nette avec très peu de perspective d'évolution, pour ne pas dire aucune.

Le salaire moyen d'un serveur est entre 1430 et 1700 euros net par mois. La plupart des jeunes, jugeant ces emplois, contraignants et pas assez payés. La réalité c'est qu'ils ne trouvent pas de sens au travail, au-delà de l'aspect salarial, il faut être en capacité de donner une vision à ses salariés.

Ces secteurs en tensions, ont tous un point commun, des salaires faibles et des conditions de travail qui laissent à désirer.

Je vais vous parler de la situation d'une personne que je connais bien, Hervé, ça fait 20 ans qu'il est ouvrier agricole dans l'Est du département, il travail aux endives pour gagner 1200 euros pas mois, chaque année il cumule entre 10 mois de salariat et 2 mois de chômage, parce qu'il subit les conditions d'un emploi saisonnier. Chaque année les mêmes démarches pour s'inscrire au chômage.

Monsieur le président, nous sommes pour le travail, un travail qui serait justement rémunéré, nous sommes pour un salariat qui protège.

Nous sommes pour un travail qui émancipe. Nous sommes pour une meilleure redistribution des richesses.

De façon plus pratique, on demanderait à une personne bénéficiaire du RSA d'aller travailler comme aide à domicile ou chauffeur de bus, donc une orientation professionnelle par dépit, mais on s'en moque, parce que ces gens-là nous coutent cher. J'imagine que des moyens conséquents seront mis en place pour la formation ?

Après un rapide calcul on s'aperçoit, que le RSA conditionné n'est rien de plus qu'un mi-temps déguisé, si on prend l'exemple d'une personne seule au RSA, qui perçoit 598 euros mensuel, pour 20h d'activité/ semaine, cette personne ne serait même pas payée au SMIC horaire. De quoi donner envie d'enchaîner avec un contrat de longue durée.

Nous partageons toutes ici l'idée que les prestations sociales ne réparent pas la fracture, les erreurs de trajectoires, ou les situations de grande précarité dans laquelle s'enferment des milliers de concitoyennes et concitoyens. Mais nous refusons que les bénéficiaires du RSA soient les boucs émissaires des échecs sociaux du gouvernement.

Quelques semaines après cette rentrée, je tenais à remercier le département et ses services pour la mise en œuvre du chèque alimentaire d'urgence. Malgré un départ tardif, cette initiative suscite un vif intérêt, preuve, s'il fallait encore en faire la preuve, que nos concitoyens sont dans la difficulté et l'inquiétude en cette rentrée. Le bricolage évoqué par certains se révèle indispensable.

Mais de ce fait je m'interroge sur le dispositif annoncé par le Gouvernement depuis plusieurs mois : où est passé le chèque alimentaire du gouvernement ? Qu'est devenu cet engagement annoncé depuis 18 mois ?

Dans le même temps le gouvernement, que vous soutenez, décide ou annonce en cette rentrée un certain nombre de décision lourde de conséquence pour tous nos concitoyens : non augmentation des salaires, avec le refus du SMIC à 1500 euros, le projet de réforme des retraites, la réforme de l'assurance chômage ne vont pas dans le sens du soutien au pouvoir d'achat ...

Le conditionnement du RSA s'inspire de la même logique libérale. Au nom de l'offre et de la demande il fallait libéraliser le secteur de l'énergie ... aujourd'hui tout le monde fait machine arrière.

L'inspiration sur ce RSA conditionné est la même : sous couvert d'ajuster l'offre et la demande sur le marché de l'emploi, ce principe de conditionner la solidarité, à minima, de la communauté nationale envers les exclus de ce marché ou les plus fragiles produira les effets inverses que ceux recherchés. En déséquilibrant les rémunérations dans les entreprises, en insécurisant les parcours de ceux qui sont dans l'incapacité. En institutionnalisant les contrats précaires. Ces vieilles recettes ont d'ailleurs été déjà expérimentés et abandonnés dans certains départements, faute de résultats. Le flop du Bus pour l'emploi dans notre département illustre d'ailleurs la complexité du sujet.

Nous demandons d'avantage d'innovation, de formation, d'accompagnement, à l'image du projet Territoires Zéro Chômeurs.

En posant quelques questions en commission ce matin après les annonces découvertes dans la presse, je comprends que rien ne saura obligatoire, rien ne sera généralisé. Il s'agit tout simplement d'appliquer les textes et les règles existantes. Mais alors à quoi servent ces annonces ? à quoi servent ces écrans de fumée ?

Cette session de rentrée après un été agité, un été meurtrier pose avec encore plus d'acuité notre capacité à accélérer la mutation de nos comportements, de nos politiques publiques.

C'est le sens du vœu que nous avons déposé sur les questions de transition écologique, notamment en proposant d'accélérer et en étendant notre soutien aux ménages et communes.

Des questions doivent être également posées sur nos ressources en eau. Même si notre département a été relativement épargné cet été, nous devons préparer l'avenir. Sur nos propres consommations, sur l'utilisation par les professionnels, industriels ou agriculteurs, mais également sur les besoins en eau du projet Canal Seine Nord Europe.

Nous avons besoin de réponses plus précises sur les besoins importants de cette infrastructure : quelles conséquences pour la haute Somme, nos marais, les cours d'eau ?

- Cette rentrée est aussi et d'abord la rentrée scolaire : merci et félicitations à nos équipes dans les collèges et à la Direction de l'éducation. C'est une compétence majeure et stratégique du département. Il nous faut continuer le travail et le débat. Merci à Virginie Caron-Decroix de poursuivre le travail sur la sectorisation. Mais quelle surprise de découvrir nos travaux dans la presse, avant même toute concertation avec les acteurs et élus locaux. Cela ne me semble pas être la bonne méthode.

Nous avons également la préoccupation de l'avenir de nos collèges avec leur nécessaire rénovation et réhabilitation : j'ai regardé par exemple l'action de nos collègues de Gironde qui ont inauguré 6 collèges neufs ou rénovés en cette rentrée et consacré plus de 27 millions d'euros à tous ces travaux lorsque dans le même temps nous avons du mal à atteindre les 3 millions.

Certains, et même de nombreux établissements, doivent être rénovés. Sécurité, passoire énergétique, innovations pédagogiques. Il faut accélérer afin de mettre à niveau nos 50 collèges publics et réaliser des économies de fonctionnement.

Je découvre d'ailleurs que nous envisageons quelques chantiers. Comme le collège de Oisemont par exemple, qui certainement en a bien besoin. Mais beaucoup d'autres collèges nécessitent également des réponses et des travaux.

Comment sont opérées les réalités ? Comment sont choisis les établissements ?

Un Plan pluri-annuel d'investissement des collèges (PPIC) est-il déjà établi ?

Enfin un mot sur l'élection sur le canton Amiens 4 Longueau Villers-Bretonneux en cours, où nos conseillers sortants, Guillemette Quiquempoix et Jean-Louis Piot, sont largement en tête malgré une très faible participation sur ce type de scrutin partiel.

J'ai été fort surpris du positionnement de certains élus dans cette élection.

Que les soutiens du Président Macron allient leurs voix avec celles de la Droite n'est plus une surprise. Que Laurent Somon partage les mêmes intérêts que le Stéphane Haussoulier est déjà plus surprenant. Mais la véritable surprise vient du soutien apporté par le Rassemblement National, par l'extrême droite aux mêmes candidats. Le RN fait ce qu'il veut. Vous aussi. Vous auriez pu dénoncer ce soutien, vous désolidariser. Mais pas un mot, pas un signe de désapprobation.

Je ne connais pas la prochaine étape mais je suis inquiet.

Merci de votre attention.

SESSION 19 SEPTEMBRE 2022
Intervention groupe Gauche Démocrate Républicaine
Elu-e-s communistes et divers gauche

Monsieur le Président,
Mes chers Collègues,

j'espère que vous aurez bien profité de ces quelques semaines qui nous ont éloigné les uns des autres car la fin de l'abondance et de l'insouciance est venue.

Bien évidemment pas pour les 500 fortunes françaises qui disposaient de 390 milliards en 2014 et qui dépassent aujourd'hui les 1 000 milliards.

Tous les Samariens n'ont pas eu la chance de voir progresser de 160% leur patrimoine.

De fait la rentrée va être difficile pour une grande majorité.

12 millions de foyers sont en précarité énergétique, 10 millions de personnes vivent sous le seuil de pauvreté, 8 millions ont recours à l'aide alimentaire, 4 millions sont mal logés.

Pendant que les profiteurs de crise s'enrichissent.

Ce sont eux les responsables de l'inflation, de la spéculation, de la hausse des prix des matières premières et de consommation.

Ce sont eux les indécents quand la planète brûle et qu'il y a tant besoin d'investissements dans le logement, dans les transports, dans l'industrie, dans l'énergie .

Mais aussi pour amplifier notre grand chantier de la transition écologique qui va de paire avec la création de filières de formation des nouveaux métiers , de fabrication des nouveaux matériaux et de créations d'emplois.

Le Département le fait mais il doit porter encore mieux ce défis d'avenir, de développement stratégique, créateur de richesses et d'emplois.

Un élan à l'innovation pour laquelle nous pourrions contractualiser avec l'État afin qu'il nous accompagne encore mieux plutôt que de faire acte de candidature en faveur d'une expérimentation du RSA conditionnel .

Vous avez entendu ces derniers jours notre détermination à porter en projet de société le travail pour tous sans jamais chercher à l'opposer aux aides pour ceux qui en sont privés.

Un travail oui mais pas à n'importe quel prix.

Aussi le projet d'expérimentation du RSA conditionnel ne peut pas être un esclavagisme moderne ou la solution par laquelle on forcerait le bénéficiaire à porter le poids de ses chaînes.

Cette idée épouse un populisme qui se fait au nom de l'idéologie macroniste de plus en plus affirmée selon laquelle les citoyens ont des devoirs avant d'avoir des droits.

Cette orientation est totalement à rebours de l'esprit de la lettre de la déclaration des droits de l'homme et du citoyen qui stipule que les droits ne peuvent être soumis à aucune condition.

On ne demande à personne de mériter ses droits.

Cette idéologie de classe est également contraire à l'article 11 du préambule de la constitution de 1946 qui précise que :

« tout être humain qui en raison de son âge, de son état physique ou mental , de la situation économique se trouve dans l'incapacité de travailler a le droit d'obtenir de la collectivité des moyens convenable d'existence »...

Voilà le réel héritage du Conseil National de la Résistance gravée dans le marbre de la constitution, que Votre gouvernement avec votre collaboration veut contourner en dévoyant le travail du CNR qui réunissait Gaullistes, Communistes, Socialistes par un Conseil National de la Refondation ou plutôt de la liquidation .

Ce désir de liquider les conquies du Conseil National de la Résistance par le conditionnement du RSA à un travail obligatoire est aussi contraire à l'article 2 de la convention numéro 29 relative au travail forcé adopté le 28 juin 1930 dont les conséquences politiques peuvent être redoutables puisqu' 'elle signifie ceci :

« aux fins de la présente convention, le terme travail forcé ou obligatoire désignera tout travail ou service exigés d'un individu sous la menace d'une peine quelconque et pour lequel ledit individu ne s'est pas offert de son plein gré »

Ainsi pour offrir des travailleurs quasi gratuitement au patronat, les droites sont prêtes à l'assemblée nationale à brader le corpus des droits des citoyens et des travailleurs codifiés dans une série de texte fondamentaux qui font la 5ème république .

Et pourquoi en revanche ne rien demander aux cinq personnes les plus riches de France qui à elles seules possèdent plus que les 27 millions les plus pauvres ?

Elles bénéficient pourtant de la part de l'État d'avantages fiscaux en tout genre et sans commune mesure avec la chiche allocation accordée au titre du RSA.

Ce sont les mêmes qui rêvent de fournir une main d'œuvre sous payée à 6,64 euros de l'heure soit 20 % en deçà du SMIC horaire net !

Ajoutons que celles et ceux qui travailleront ainsi n'en retireront aucun bénéfice pour leur droit à la retraite puisque cette allocation est exonérée de cotisation.

Dans le contexte actuel d'inflation, si l'allocataire du RSA doit prendre sa voiture pour effectuer ce travail devenu obligatoire, cela pourrait lui coûter plus que ce qu'il reçoit.

Le pouvoir veut donc transformer un outil de lutte contre la pauvreté en instrument politique de redressement moral de citoyens désignés paresseux et ennemi de la caissière de supermarché qui touche 850 € de retraite .

L'objectif de cette manipulation est de diriger les regards des exploités vers plus pauvres qu'eux pour maintenir ce système.

Et pourquoi vos majorité successives depuis les 7 dernières années ont toutes refusées de voter nos vœux qui demandaient à la préfecture la transparence sur le versement du CICE aux entreprises du département sans contrepartie de créations d'emplois sinon d'un effet d'aubaine malsain.

Aux entreprises les cadeaux et l'opacité de l'utilisation de l'argent publique sans rien devoir, aux plus pauvres et précaires bénéficiaires des quelques miettes de subsides des devoirs inacceptables et contraires aux textes de notre république et de notre constitution.

Le pouvoir jupitérien a décidé de s'attaquer aux textes qui font un destin de vie en commun et c'est grave.

Monsieur le Président, chers collègues, vous vous apprêtez à porter un projet est dé civilisation alors que le monde du travail réclame une sécurité de vie, de la naissance à la retraite.

Nous portons toujours la volonté d'éradiquer le chômage sans diviser la société comme le porte le projet de RSA conditionnel entre ceux qui ont un emploi, ceux qui en sont privés.

Comme l'a rappelé Fabien ROUSSEL secrétaire national du PCF, on sait intuitivement que le chômage est l'arme secrète du capital .

C'est la raison pour laquelle nous appelons à des vrais mesures créatrices d'emplois avec des rémunérations qui permettent à chacun de vivre dignement.

Regardez ces classes sans professeurs, ces trains qui ne circulent pas faute de conducteurs, ces services d'urgences fermés faute de personnels.

Qui peut croire que nous relèverons le service public sans fonctionnaires en plus ?

Qui peut imaginer que nous conduirons la transition écologique sans créer d'emplois ?

Qui peut penser que nous pourrions reconquérir notre souveraineté énergétique, industrielle, alimentaire sans des d'emplois supplémentaires bien rémunérés ?

Et cela s'entend aussi pour les emplois de services public que nous avons à recréer et développer au sein du Département pour toujours mieux répondre aux nombreuses sollicitations des Samariens.

Les salariés et les privés d'emplois ont besoin de protections, d'accompagnement et nous serons toujours à leur côté pour dénoncer toutes les attaques du gouvernement et ses relais dans les régions et les départements.

C'est ce à quoi nous nous emploierons contre la réforme de l'assurance-chômage et le projet de travail obligatoire en échange du RSA que vous souhaitez expérimenter.

Monsieur le Président, chères collègues, nous vous le répétons, défendre le travail ne s'oppose pas à la défense des droits pour ceux qui en sont privés.

Défendre la valeur travail pas à n'importe quel prix et pas en dessous d'un smic à 1 950 euros brut soit 1 500 euros net, des salaires indexés sur l'inflation, une réévaluation de toute l'échelle des salaires, c'est notre conception du travail justement rémunéré que nous accolons à notre proposition de de sécurisation d'emploi et de formation tout au long de la vie et du retour au droit à la retraite à 60 ans.

Un dernier point .

Qu'il s'agisse des approvisionnements disponibles en énergie, électricité ou gaz qui préoccupe tout le monde, les particuliers, les entreprises et les collectivités.

Le gouvernement et les commentateurs n'hésitent pas à dresser un tableau apocalyptique de la situation.

Fin de l'opulence, menaces de coupures, impossibilité de maintenir les boucliers tarifaires et les aides mis en place ou leur réduction et le rabougrissement des bénéficiaires des chèques énergie, tout cela est invivable.

Car en vérité la France a tous les atouts avec EDF-GDF pour produire de l'énergie dont elle a besoin.

Nous appelons donc notre Département et son exécutif à envoyer un message à l'adresse du Président de la République de revenir sur les décisions prises qui ont privatisé et soumis aux lois du marché l'énergie.

Notre collectivité qui fait face à une explosion de ses factures d'énergie doit porter la demande de renationalisation d'EDF-GDF ainsi que nous puissions bénéficier du tarif réglementé si tel n'était pas le cas.

Il en va de même pour les familles qui doivent pouvoir compter sur des contrats protecteurs reposant sur des tarifs réglementés et stables et pour les plus démunis que nous décidions une mobilisation sans précédent du fond de solidarité de l'énergie élargie à toutes les familles exposées comme nous l'avons fait ensemble pour décider du chèque coup de pouce alimentaire sans critères réducteurs et à disposition des travailleurs pauvres.

Le Département en matière de protection des population doit être encore mieux à l'offensive d'une nouvelle stratégie de développement économique créateur d'emploi et rémunérateur sur le défis de la transition sociale et écologique.

Je vous remercie.

Seul le prononcé fait foi

**DISCOURS DE VALERIE DEVAUX, CO-PRESIDENTE DU
GROUPE « UNIS POUR LA SOMME »**

19 septembre 2022

Monsieur le Président,
Mes chers collègues,

En cette rentrée 2022, nous entamons la deuxième année d'un mandat que nous avons voulu des plus ambitieux pour notre département, dans un contexte national et international incertains. Pour autant, grâce à un cap politique clair, une gestion rigoureuse et le fort investissement de nos élus, nous sommes en mesure d'assurer la continuité de nos actions départementales et même mieux, de les démultiplier pour tous les Samariens.

Nous reviendrons sur tous ces sujets lors de la présentation des délibérations, mais je souhaitais avant tout m'exprimer, au nom du groupe « Unis pour la Somme » que j'ai l'honneur de présider avec Margaux Delétré, sur celui qui fera sans aucun doute le plus débat cet après midi à travers la motion portée par notre majorité.

Le 30 novembre 1988 était promulgué la loi sur le revenu minimum d'insertion (RMI), devenu « revenu de solidarité active (RSA)». Pourtant, depuis plus de 40 ans, le chômage structurel en France n'est plus repassé sous la barre des 7 %, malgré un grand nombre d'offres d'emploi non pourvu aujourd'hui. Un paradoxe que nous connaissons sur notre territoire samarien.

Par la volonté de Monsieur le Président et du groupe majoritaire, notre Département s'est pleinement engagé pour le soutien et l'accompagnement des usagers vers l'emploi. Une priorité partagée par tous les élus « *Unis pour la Somme* » permise par l'investissement du Vice-Président en charge de l'insertion, du retour à l'emploi, du logement et de l'habitat mon cher Jean-Michel Bouchy, et celui de la commission Solidarité présidée par ma chère Sabine Carton.

Comme mentionné dans la motion « Pour un accompagnement renforcé des bénéficiaires du RSA vers l'emploi », ce malgré un plan d'action ambitieux en matière d'insertion, nous arrivons aux limites de nos capacités. En inscrivant la Somme dans la mission de préfiguration de France Travail, nous serions un des départements pilotes du RSA conditionnel. Adapté aux spécificités de notre territoire, nous pourrions ainsi agir concrètement une pour meilleure insertion tout en renforçant nos prérogatives.

Cette démarche définit parfaitement nos valeurs et notre action au quotidien, qui ne se vaudra ni immobile ni fataliste face à la montée du nombre de Samariens en situation de précarité. Les freins, nous les connaissons tous : formation, mobilité, garde d'enfant et tant d'autres. Dans la grande majorité, le RSA n'est pas un choix, et s'il est un droit social, il est aussi du devoir de chacun de contribuer, à hauteur de ses possibilités, par une « contrepartie » sous différentes formes. C'est donc avec humilité, mais aussi avec la volonté de ne laisser personne au bord du chemin que nous porterons ce dispositif pour proposer à chaque bénéficiaire un parcours professionnel et d'engagements dans l'emploi. Parce que oui, mes chers collègues, c'est avant tout de cela qu'il s'agit : la mise en œuvre du retour à l'emploi et plus largement de la valeur travail dans notre société, qui permet l'autonomie, l'émancipation, la dignité.

La pénurie de main d'œuvre, nous pouvons la constater dans tous les cantons samariens et dans tous les secteurs économiques. De Ham à Feuquières-en-Vimeux, de Doullens à Moreuil, en passant par Amiens, il n'y a pas un jour sans que nous échangions avec nos entreprises, nos agriculteurs, nos restaurateurs de leurs difficultés de recrutement.

Une frustration que nous retrouvons aussi auprès de cette France qui travaille, celle qu'on nomme la classe moyenne silencieuse, qui peine à boucler les fins de mois et qui nourrit un sentiment d'injustice. Oui, le travail n'est pas assez rémunérateur et nul ne peut sérieusement considérer qu'il est permis un droit à la paresse pour certains, quand d'autres contribuent par devoir à notre système de solidarité. Ne l'oublions pas : Avant de pouvoir répartir, il faut créer de la richesse.

Seul le prononcé fait foi

Dans notre démarche, il n'est pas question d'opposer deux France. Non, bien au contraire, elle est la traduction d'une politique concrète pour permettre à celui qui veut de pouvoir s'en sortir. Soucieux du principe d'égalité, nous devons être le plus juste possible et garantir que notre système de solidarité ait encore les moyens d'aider les plus vulnérables. C'est précisément ce pourquoi nous devons maintenir cet équilibre devenu précaire, pour que demain le système solidaire de redistribution et de protection sociale, qui fait l'honneur de notre Pays, ne soit jamais remis en question.

Mes chers collègues je concluerais mon propos par une citation que nous pouvons tous partager ici : « **Le premier des droits de l'Homme c'est la liberté individuelle, la liberté de propriété, la liberté de pensée, la liberté du travail** ». Cette phrase est de Jean Jaurès, celle d'un grand Républicain d'une gauche de jadis, avec qui nous pouvons partager la conviction que la valeur travail **est un droit à la liberté**. C'est tout le sens de cette motion que nous sommes fiers de porter, avec vous, cher Président, pour permettre à chaque samarien, quelque soit son parcours, ses difficultés, de trouver sa place dans la société, s'épanouir pleinement ici, dans notre beau département de la Somme.

Je vous remercie.

Seul le prononcé fait foi